

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 14
de Votants : 14

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 30 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. ARTIS Frédéric, Mme ARTIS Géraldine, M. BERNARD Arnaud, M. CAILHOL Gérard, Mme DELMAS Lidwine, Mme DURAND Sophie, M. MARAVAL Loïc, Mme MENRAS Nicole, Mme METGE Magali, Mme NEGRE Isabelle, M. PRIVAT Gaëtan, M. ROUSTAN Sébastien, M. ROZENZWEJG Henri-Jean, Mme RUDELLE Geneviève.

Procuration : M. DURAND Damien à M. BERNARD Arnaud

Secrétaire de séance : Mme RUDELLE Geneviève

Date de la convocation : 17 avril 2026

Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) : Budget Communal.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-051 du 19/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Communal de Vabres l'Abbaye;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-023
Code matière : 7.1.2

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260430-2026023-BF
Reçu le 11/05/2026

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Communal de Vabres l'Abbaye ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à VABRES L'ABBAYE
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures au Registre
POUR EXTRAIT CONFORME
Signé : Le Maire
Frédéric ARTIS

La secrétaire de séance





MAIRIE
DE
VABRES-L'ABBAYE
12400

Tel : 05.65.99.08.57
mairie@vabreslabbaye.fr

Accusé de réception en préfecture
011221003612020430-2026023-BF
Reçu le 11/05/2026

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget général

I. La section de fonctionnement

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	1 140 060.02€
Dépenses de fonctionnement	934 253.06 €
Résultats de l'année 2025	+ 205 806.96 €

DÉTAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux, à l'énergie, transports administratifs, frais télécommunications, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

En 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 317 935.17 €

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 333 898.28€ pour l'année 2025. Elles étaient de 324 278.51 € en 2024 soit une augmentation de 2.97% notamment expliqué par les revalorisations habituelles des salaires.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et autres organismes, participation SDIS, participation communale école privée, contribution PNRGC, versement au budget lotissement, etc. Ces charges s'élèvent à 235 047.10 €.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 3 100€, et 38 441€ à l'Association Familles Rurales dans le cadre de l'accueil périscolaire.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. Ces charges s'élèvent à 21 956.06€.

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces charges concernent les titres annulés et les valeurs comptables des immobilisations cédées. La commune n'est pas concernée pour l'année 2025.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	320 548.80€	317 935.17€	- 0.82%
012	Charges de personnel	324 278.51€	333 898.28€	+ 2.97%
014	Atténuation de produits	11 123.00€	9 946.00€	- 10.58%
65	Autres charges de gestion courante	234 192.93€	235 047.10€	+ 0.36%
66	Charges financières	36 695.12€	21 956.06€	
67	Charges exceptionnelles	0.00€	0.00€	
	Opérations d'ordre (amortissements)	14 200.69€	15 470.45€	
	Total des dépenses	941 039.05€	934 253.06€	- 0.72%

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260430-2026023-BF
Reçu le 11/05/2026

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement des redevances de services scolaires et périscolaires, de mise à disposition de personnel aux budgets annexes, des ventes de concessions dans le cimetière et des autres prestations de services.

Pour 2025 les recettes de ce chapitre s'élèvent à 153 751.63€

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe d'habitation :	9.86%
Taxe sur le foncier bâti :	40.42%
Taxe sur le foncier non bâti :	79.08%
Cotisation foncière des entreprises :	Non concerné

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Taxes foncières et d'habitation (73111)	422 428 €	471 651 €	472 088€
Variation en pourcentage		+ 11.65%	+ 0.09 %

Le chapitre 73 regroupe également les fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, les taxes sur les pylônes électriques, les taxes additionnelles sur droits de mutation...
Le montant total des recettes du chapitre est de 602 822.47 €.

3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. En 2025 elle représente un montant de 317 606.38 €

Le chapitre 74 regroupe également :

- Les dotations aux élus locaux
- Le Fond de compensation sur la TVA (FCTVA)
- D'autres participations de l'état
- Le fond départemental de péréquation
- Les allocations compensatrices de la suppression de taxes foncières et d'habitation
- Dotation de développement - biodiversité

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des loyers encaissés des logements communaux, la location de la salle des fêtes et remboursement dégradation équipements urbains. Le montant total de cette catégorie s'élève à 40 645.53 €

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260430-2026023-BF
Reçu le 11/05/2026

Ces produits concernent les mandats annulés et les produits des cessions d'immobilisations. 0€ sont imputé à ce chapitre pour l'annulation de deux mandats et d'une vente.

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Ces sommes concernent le remboursement des frais du personnel et des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie et remboursement indemnité journalières. Pour 2025 les recettes de ce chapitre s'élèvent à 25 229.96€

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
013	Atténuation de charges	30 221.14€	25 229.96€	- 16.52%
70	Produits des services	153 266.35€	153 751.63€	+ 0.32%
73	Impôts et taxes	628 982.54€	602 822.47€	- 4.16%
74	Dotations et participations	307 085.30€	317 606.38€	+ 3.43%
75	Autres produits (dont loyers)	47 725.57€	40 645.53€	- 14.83 %
76	Autres produits financiers (Part sociale crca)	4.65€	4.05€	- 12.90%
77	Produits exceptionnels	942.93€	0.00€	
042	Opération d'ordre entre section	0.00€	0€	
Total des recettes		1 168 228.48€	1 140 060.02€	- 2.41%

2. La section d'investissement

Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	426 113.00€
Dépenses d'investissement	681 864.66€
Résultats de l'année 2025	- 255 751.66€

Déficit à reporter au budget primitif 2026

Le montant du déficit à reporter en 2026 est de - 362 456.21€ (Report de l'exercice N-1 de - 106 704.55 € + Résultat de l'année - 255 751.66€)

Solde des restes à réaliser :

Les restes à réaliser ont été fixé à 50 400€ sur les engagements suivants :

- 25 000€ au compte 2131 Construction bâtiments publics

- 590 000€ au compte 231 Immobilisations en cours
- 3 600€ au compte 1322 Subventions Région
- 2 000€ au compte 1328 Subventions Autres
- 59 000€ au compte 13461 Subventions DETR
- 500 000€ au compte 1641 Emprunts

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260430-2026023-BF
Reçu le 11/05/2026

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Ce poste regroupe le remboursement du capital des emprunts. En 2025 il représente un montant de 503 591.22€

2) Chapitres 21 et 23 (Immobilisations corporelles et en cours)

Ces deux chapitres représentent les principaux investissements réalisés dans la commune. Ce sont dans ceux-ci que sont programmé les opérations d'équipements pour les projets bien défini. A ce jour, les travaux réalisés au compte financier unique sont les suivantes :

- Acomptes restauration tableau cathédrale
- Sécurisation du bourdon et de la cloche d'angelus,
- Voirie,
- Balayeuse,
- Matériel informatique école, mairie, cantine
- Jeux parc évêché,
- Réhabilitation rez-de-chaussée évêché,

En 2025, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 171 222.50€.

DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 426 113.00 €. Elles comprennent :

Les recettes réelles

- De FCTVA pour 119 426.98 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 181 100.00€
- Taxe d'aménagement pour 1 810.99€
- Subventions pour 106 814.41€

Les recettes d'ordre

- Qui représentent des écritures comptables d'amortissements pour un montant de 15 470.45 €

Fait à Vabres l'Abbaye, le 30 Avril 2026
Le Maire,




